

Compte-rendu de la réunion du Conseil municipal du 23 novembre 2018

Etaient présents : le Maire, les conseillers municipaux, la secrétaire

Absents excusés : Claude Béliard, Sophie Desbiez-Piat, Julien Laville, Philippe Vuillemin.

Claude Sirugue est nommé secrétaire de séance.

Le Maire, Jacky Morel, ouvre la séance à 20h30.

1. Approbation du compte-rendu de la réunion du 26 octobre 2018

Les membres du Conseil municipal doivent se prononcer sur le compte-rendu de la séance précédente du 26 octobre 2018. Aucune observation n'étant formulée, le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

2. Urbanisme

• Déclaration préalable :

M. DEFRASNE Sylvain

Extension

2 bis rue des Roches

• Arrêté d'alignement : Suite à la demande d'autorisation de pose d'une barrière en limite de propriété par M. Hubert Balanche, nous avons constaté une anomalie dans le dernier arrêté d'alignement. Après avoir entendu l'exposé du Maire, le Conseil municipal l'autorise à régulariser cette situation.

3. Taxe d'aménagement

Le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- d'instituer la part communale de la taxe d'aménagement aux taux suivants :
 - Secteur rue des Vergers, impasse de la Corvée, rue des Pellerets, rue de la Corvée et Champ Byans à **6 %** (plan disponible en mairie);
 - Territoire communal restant à **3 %** ;
- d'exonérer :
 - les locaux (et leurs annexes, hors places de stationnement extérieures) à usage industriel ou artisanal ;
 - les commerces de détail d'une surface de vente inférieur à 400 m² ;
 - les abris de jardin soumis à déclaration préalable : **50 %** ;
 - les maisons de santé.

Mise en application à compter du 1^{er} janvier 2019.

4. Accessibilité

Le Maire confie la rédaction et la mise en place des registres publics d'accessibilité pour l'ensemble des établissements recevant du public à M. Bruno Vermot-Desroches, M. Eric Limacher et Mme Evelyne Roy.

5. Bâtiments communaux

Ecole : le Maire fait part du différend qui oppose la commune à la compagnie d'assurance de la société Syscobois pour les problèmes d'infiltration d'eau sur le toit de l'école. Il est décidé de ne pas accepter la dernière proposition faite par l'expert. Un courrier lui sera adressé.

Projet de salle multi-activités : une réunion s'est tenue le 23 novembre avec les services du Département et l'instructeur des dossiers d'urbanisme de la Communauté de Communes des Portes du Haut-Doubs en vue de la construction d'une salle multi-activités. Il est envisagé de construire sur la parcelle communale ZB 92 située après le stade en direction de Bouclans. Cet emplacement remplit toutes les conditions pour la réalisation de ce projet.

Bâtiment de l'ancienne mairie : le Conseil municipal est invité par le Maire à réfléchir sur le devenir du bâtiment. La décision définitive sera prise lors d'une prochaine réunion du Conseil municipal.

Bâtiment de la salle Charles Parisse : le Maire a rencontré M. Tournoux d'Habitat 25 pour envisager le devenir du bâtiment. Des propositions d'aménagement seront faites en début d'année.

6. Décisions modificatives

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'effectuer des ajustements de comptes sans augmentation de crédits sur le budget communal.

7. Subventions

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de verser une subvention exceptionnelle au Comité de Liaison et d'Animation de Naisey (200 €) et au Comité des fêtes de Nancray (350 €) en remboursement des frais occasionnés lors du centenaire de l'armistice de 1918. Ces sommes sont prises sur l'enveloppe votée au budget 2018.

8. Gestion du personnel communal

- La convention de participation pour le risque prévoyance et le risque santé arrive à échéance.

Le Centre de Gestion du Doubs va engager, en 2019, une procédure de mise en concurrence pour le renouvellement de cette convention.

Le conseil Municipal décide, à l'unanimité, de se joindre à cette procédure.

- Indemnité d'Administration et de Technicité (IAT) : le Conseil municipal valide, à l'unanimité, la proposition de l'enveloppe globale d'IAT pour 2019 – montant : 7 400 € brut (Bruno Vermot-Desroches ne participe pas au vote).

9. Voirie

Classement de la voirie communale : le Conseil municipal accepte, à l'unanimité, les modifications suivantes :

- Rue des Combottes : 1 072 m
- Rue Tavernier : 409 m
- Impasse Thalangin : 61 m

10. Questions diverses

➤ Collecte des ordures ménagères : la Communauté de Communes des Portes du Haut-Doubs a informé la commune des modifications du planning de ramassage. Un calendrier sera distribué aux habitants.

➤ Date à retenir :

21 décembre 2018

Prochaine réunion du Conseil municipal à 19h30

Le Maire lève la séance à 22h15.

Le Maire,
Jacky Morel

Le secrétaire de séance,
Claude Sirugue